



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 12 décembre 2024

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutatrices : Mme Jocelyne Morard
Mme Christelle Tinguely
Présents : 7 Conseillers communaux
77 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
10 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 87 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 5 personnes

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024 et de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024
 2. Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
 3. Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
 4. Approbation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux
 5. Budget 2025 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
 6. Investissements 2025 et décisions spéciales sur :

6.1. Endiguement – ruisseau La Moranda	CHF	360'000.-
6.2. Remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont	CHF	60'000.-
6.3. Sécurisation traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation	CHF	970'000.-
6.4. Achat nouveau tracteur édilitaire	CHF	110'000.-
6.5. Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – étape 1	CHF	300'000.-
6.6. Remplacement conduite d'eau – Sur Charmont	CHF	800'000.-
6.7. Epuration – Mise en séparatif – Le Pavillon	CHF	160'000.-
6.8. Epuration – Mise en séparatif – école de Gumefens	CHF	350'000.-
6.9. Déchetterie – réalisation d'un couvert	CHF	180'000.-
6.10. Subventions d'investissements aux ménages	CHF	40'000.-
 7. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2025
 8. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à la vente de l'article 2153 RF, Auberge St-Pierre, Le Bry, au minimum au prix de CHF 1'300'000.00
 9. Informations du Conseil communal
 10. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 19h35.

Il souhaite la bienvenue à chacun et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 22 novembre 2024, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 5 personnes excusées sont citées. Deux scrutatrices sont nommées, il s'agit de **Mme Jocelyne Morard** (côté fenêtres) et **Mme Christelle Tinguely**. (côté galerie). Il demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote de lever la main, soit 10 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Le tractanda est affiché et M. le Président demande s'il y a des questions sur le tractanda. Comme ce n'est pas le cas, il propose de le modifier et de mettre le point 4 avant le point 2, afin que les représentants de la Corporation forestière puissent se rendre à une autre assemblée traitant le même point.

L'ordre du jour modifié **est approuvé**.

Point 1

Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024 et de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024

M. le Président rappelle que les procès-verbaux ne sont pas lus puisqu'ils sont disponibles dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il indique qu'ils seront validés individuellement et demande s'il y a des questions.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 7 mai 2024 est accepté à l'unanimité

M. le Président invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2024 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 28 octobre 2024 est accepté à l'unanimité

Point 4

Approbation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux

M. le Président donne la parole à **M. Alexandre Magnin** et **M. Marc Risse**, représentants de la Corporation forestière Berra-Gibloux.

M. Alexandre Magnin salue l'assemblée et se présente comme garde-forestier de la Corporation. Il dit qu'il leur paraît important de faire un résumé des généralités de la situation et les besoins d'un nouveau centre forestier. La Corporation fonctionne depuis 6 ans et regroupe 9 communes selon une clé de répartition, dont 8,6 % pour Pont-en-Ogoz. Aucune participation financière des communes n'a été demandée pour le fonctionnement depuis 2018. Historiquement, le déplacement au Petit Prary, sur les hauts de Marsens, était provisoire, mais le provisoire dure et les limites du bâtiment sont dépassées. Les lieux sont vétustes pour 12 personnes et le volume intérieur est trop petit et ne dispose pas d'un vestiaire, ni d'eau chaude ou sanitaires. Il y a aussi des attentes importantes du personnel et comme il y a des pénuries, un centre peut apporter de la motivation et de la fidélisation du personnel. Sur la carte, on voit les 3 sites actuels, avec le bureau des gardes-forestiers à Hauteville et le stockage de carburant et lubrifiant à Riaz. L'efficacité n'est pas atteinte. Il rappelle que l'objet de la discussion de ce soir concerne le changement des statuts, mais pour comprendre les raisons de ce changement, il fallait d'abord expliquer le projet actuel. Il insiste sur le mot projet, car rien n'est encore fait. Ce projet est prévu sur la Commune de Marsens et en est à la phase de conception avec la Commune. Le coût des travaux projetés est de 2,8 millions, avec une emprise au sol de 1788 m² et un volume de 2700 m³ pour le bâtiment administratif et 3100 m³ pour la halle à copeaux. Il rappelle qu'ils ont la mission d'alimenter en plaquettes forestières 2 centrales de chauffe, une à La Roche et une à Gumefens, et il faut pouvoir stocker. Deux articles des statuts sont proposés en adaptation, soit l'article 32 al.2, dont la modification permettra d'investir 3 millions de francs pour un centre forestier, alors que la limite actuelle est de 1 million. L'article 10 spécifie la possibilité à l'organe de gestion de pouvoir distribuer le bénéfice ou attribuer le déficit selon la clé de répartition prévue à l'article 24. Les modifications proposées permettent de clarifier ce qui était déjà fait ces dernières années et qui a permis la constitution d'un noyau solide au niveau des liquidités et fait que durant 6 ans, il n'y a pas eu de participation financière demandée aux communes.

M. le Président les remercie et précise que ce n'est pas la Commune qui va investir, mais la Corporation. Il faut que toutes les communes membres acceptent la modification des statuts pour qu'ils puissent être changés. Il demande s'il y a des questions.

M. Pierre Adrien Aviolat signale une erreur de numérotation dans le titre de la présentation de M. Magnin, il s'agit de l'article 10 et non 24.

M. Elie Fragnière demande quel est le résultat financier après 6 ans d'activité. **M. Magnin** répond qu'ils génèrent un léger bénéfice, la première année la participation des communes qui avait été budgétisée a pu être remboursée et les années suivantes le budget a pu être équilibré. Au niveau des comptes finaux, il y a un modeste bénéfice, avec une valeur sur les 4 derniers exercices entre CHF 50'000 et CHF 150'000.00 de bénéfice, ce qui a permis de consolider un socle financier. **M. Fragnière** dit qu'il voit qu'ils sont bien équipés au niveau des machines et demande si des amortissements sont faits. **M. Magnin** dit qu'ils font des amortissements des véhicules lourds et font des amortissements extraordinaires lorsque l'année se passe bien.

M. Georges Fragnière demande quelle est la charge communale pour les 3 millions. **M. Magnin** répond que la charge pour Pont-en-Ogoz est de 8,6 % selon la clé de répartition et précise qu'il y a deux garde-fous pour une demande d'investissement, soit le comité (9 personnes) puis l'assemblée des délégués. Ils peuvent interdire l'accessibilité à un objet. La proposition est faite au comité, puis est discutée dans les exécutifs des communes et la validation est soumise à l'assemblée de la Corporation. **M. Fragnière** dit qu'on favorise la dépense. **M. Magnin** répond que l'unique raison de cette modification de la limite d'endettement est le centre forestier. Il y aura des amortissements annuels, mais précise qu'on sera plafonné à des valeurs élevées après un certain nombre d'années. Pour le renouvellement des machines forestières, ils sont limités à un demi-million.

M. Georges Fragnière demande si l'entretien des forêts leur incombe ou si c'est à la Commune, car il trouve l'état des forêts lamentable, qu'elles sont dévalisées et trouve dommage qu'on laisse aller tout ce bois de cette façon alors qu'il pourrait être utilisé pour les centrales de chauffe. **M. Magnin** lui répond que la gestion est faite par la

Corporation, y compris la prise en charge du déficit. Pour la gestion forestière, ça a évolué et il invite les personnes qui se posent des questions à une visite sur place, pour voir la problématique de la pression au sol au niveau des machines. Il explique qu'il y a une systématique de layonnage, qui est une technique qui permet de donner un quadrillage lequel limite la pression au sol en utilisant une desserte unique. Pour aller plus loin dans ce débat, il lui propose un échange en direct.

M. le Président remercie **Messieurs Magnin et Risse** et les libère. Il rappelle que la Commune supporte le 8.6 % s'il y a du déficit et demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière a étudié la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux et propose de l'accepter.

M. le Président demande aux personnes qui approuvent la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la modification des statuts est approuvée à la majorité avec un refus et une abstention

Point 2

Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

Mme Géraldine Barras dit que le Conseil communal propose de reconduire ce règlement pour une période de 2 ans. Elle rappelle qu'il a été approuvé pour la première fois par l'Assemblée communale en décembre 2022. Le but n'est pas de relire le règlement, mais elle propose de s'arrêter sur les grands principes. Il s'agit d'une base légale qui permet de verser des subventions aux citoyennes et citoyens de Pont-en-Ogoz pour des travaux en vue d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable effectués sur des bâtiments et pour des mesures en lien avec la mobilité douce. Les demandes de subvention doivent être adressées avant tous travaux ou tout achat, il n'y a pas d'effet rétroactif. Le formulaire type qui est sur le site internet de la Commune indique ce qu'il faut fournir. La subvention est versée à la fin des travaux et s'ils sont faits dans le cadre d'un permis de construire, leur conformité est contrôlée. La version 2025-2026 du règlement a peu de modification. Elle explique les différents éléments subventionnés affichés à l'écran. Une mesure a été ajoutée pour l'achat des vélos électriques, à raison de 10 %. Le bilan 2023 et 2024 a été fait sous forme de graphiques. Pour 2023, on voit comment ont été distribuées les subventions, principalement pour les panneaux solaires. Il y a beaucoup de demandes pour les transports publics, mais cela représente des petits montants. Pour 2024 c'est à peu près pareil, avec un peu plus pour la rénovation des bâtiments. Le Conseil communal tire un bilan positif de ce règlement et bien que les montants soient minimes, ça reste une incitation pour faire un effort vers la transition énergétique.

M. Bernard Fragnière demande si c'est envisageable de reconsidérer à la hausse les montants des subventions pour favoriser encore plus la transition énergétique. **Mme Géraldine Barras** répond que les montants proposés correspondent aux demandes que l'on reçoit. Pour l'année 2023, le budget était de CHF 40'000.00 et on n'avait pas eu assez, raison pour laquelle un budget de CHF 50'000.00 a été voté l'année suivante. Comme il y a eu moins de demande en 2024, le montant proposé pour 2025 revient à CHF 40'000.00.

M. Georges Fragnière dit qu'il y a une subvention de CHF 2'000.00 pour le remplacement de fenêtre, mais demande s'il faut un montant minimum de travaux. **Mme Barras** répond que l'investissement minimum doit être de CHF 15'000.00, comme écrit dans le règlement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière. **M. Frédéric Pochon** dit que la Commission financière propose d'approuver le règlement.

M. le Président demande aux personnes qui approuvent le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : le règlement communal est approuvé à la majorité, avec 2 refus

Point 3

Approbation du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Mme Géraldine Barras dit qu'il s'agit d'un règlement en lien avec l'aménagement du territoire, règlement relatif à la taxe sur la plus-value. Aujourd'hui il existe déjà une taxe cantonale sur la plus-value. Il s'agit de la compensation financière demandée par le canton à un propriétaire lorsqu'il obtient un avantage majeur résultant d'une mesure d'aménagement. L'exemple type est lorsqu'une parcelle passe de zone agricole en zone à bâtir, dans cette situation la parcelle prend de la valeur et le canton va demander au propriétaire de lui verser le 20 % de la plus-value obtenue par ce changement de zone. Un autre exemple est le changement d'indice, si une parcelle augmente son indice à raison de 50 % ou plus, là aussi le canton va demander au propriétaire de verser 20 % de la plus-value obtenue. Si une parcelle qui a un ibus de 0.6 passe à 0.9, le propriétaire peut plus construire, donc le canton taxe en conséquence. Ce système actuel permet d'alimenter le fonds cantonal sur la plus-value, qui à l'inverse permet d'indemniser les propriétaires qui seraient désavantagés par des mesures d'aménagement. Ce qui est intéressant pour les communes, c'est que depuis le 1^{er} octobre 2023, la loi sur l'aménagement du territoire, la LATeC, permet aux communes de prélever elles-mêmes une taxe communale sur la plus-value, qui peut se monter jusqu'à 25 % de la part cantonale et qui est déduite de cette part cantonale. Pour le propriétaire ça ne change rien. Le Conseil

communal propose que le 25 % des 20 % du canton revienne à la Commune. Par contre cela reste théorique sur le territoire de Pont-en-Ogoz qu'une parcelle passe de zone agricole en zone à bâtir, étant donné que l'on ne fait pas partie des secteurs que le canton veut densifier. Adopter ce règlement ne nous coûte rien, mais au cas où il pourrait être appliqué, ça ne serait que positif pour la Commune. On a repris le règlement-type proposé par le Service des communes, et à l'article 3 on a listé ce à quoi on attribuerait ces taxes, dont par exemple des études en lien avec l'aménagement du territoire ou des choses plus concrètes comme les aménagements pour les rives du lac ou des itinéraires de mobilité douce.

M. le Président répète que ce n'est pas une taxe nouvelle, mais une taxe qui existe au canton dont on peut en récupérer le 25 %.

M. Jean-Jacques Reynaud demande quelles sont les chances qu'on puisse voir du terrain mis en zone à bâtir. **M. le Président** confirme ce qui a été dit, que c'est surtout théorique, mais que si à l'avenir un projet spécial était prévu et qu'une mise en zone serait nécessaire, le propriétaire serait taxé. Ce qui est plus réel pour notre Commune, ce sont les changements d'indices. Par contre, celui qui est dézonné à droit à une indemnité aussi.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière. **M. Frédéric Pochon** dit que la Commission financière propose d'approuver le règlement.

M. le Président demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : le règlement communal est approuvé à l'unanimité, avec 2 abstentions

Point 5

Budget 2025 du compte de résultats et rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel** pour la présentation des budgets de résultat 2025.

M. Robin Grivel passe à la lecture du compte de résultats, les chiffres sont affichés à l'écran.

Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le total des charges pour 2025 est de CHF 10'263'123.77, pour un revenu de CHF 9'900'105.84, avec un résultat final qui prévoit un déficit de CHF 363'017.93. En comparaison le déficit prévu pour le budget 2024 était de CHF 358'200.04. Il relève qu'on a une forte augmentation des charges de transfert, notamment du canton, et des parts dans les associations de communes. Heureusement qu'on a des revenus fiscaux budgétés supplémentaires d'après le Service des contributions et on a aussi les CHF 600'000.00 qu'on prélève sur la réserve depuis la mise en place de MCH2.

M. Grivel demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il donne la parole à **M. Frédéric Pochon** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Le budget de fonctionnement a été présenté à la Commission financière par la Commune le 4 novembre dernier. La CF note que le budget a été effectué avec soin et qu'elle a pu obtenir réponses à toutes ses questions. La CF a récemment examiné le budget de fonctionnement. Elle constate que près de la moitié des charges ne sont pas maîtrisables du fait qu'elles dépendent du canton ou d'associations de communes. La CF ne va pas détailler tous les postes car vous avez tous reçu le bulletin communal. Les secteurs de coûts les plus importants sont sur les chapitres suivants :

- Formation : Ecole primaire et CO
- Santé : Hôpitaux et EMS et soins ambulatoires
- Prévoyance sociale : Invalidité, famille et jeunesse, aide sociale
- Trafic et télécommunication : routes communales et transport publics
- Protection de l'environnement : les postes principaux sont entièrement couverts par des produits
- Economie publique : tourisme

Les produits sont prudemment estimés dans le budget, les principaux postes sont :

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- la contribution immobilière
- l'impôt sur le revenu des personnes morales.

Au final, le budget 2025 se solde par un déficit de CHF 363'017.93 (quasi identique au budget 2024 : déficit de CHF 358'200.04)

La Commission financière vous propose d'accepter le budget de fonctionnement 2025

Au nom de la CF, ses membres, Jean-Claude Wyss, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve, Jacques Fragnière et Frédéric Pochon.

M. Grivel remercie **M Pochon** pour son rapport et rappelle qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

Point 6

Investissements 2025 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements, en gras et italique à l'écran, seront présentés et votés ce soir. Le total des investissements, y compris les reports de CHF 5'305'000.00, est de CHF 8'570'000.00. La planification des investissements de 2025 à 2030 est affichée.

M. le Président rappelle que les reports sont des investissements déjà votés, mais pas encore dépensés. Comme il n'y a de question, il propose de passer aux investissements.

Point 6.1

Endiguement – ruisseau La Moranda - CHF 360'000.00

M. Olivier Oberson dit que le ruisseau de la Moranda se trouve sur le secteur de Gumefens, à peu près à la hauteur du bâtiment d'Horizon Sud. Après plusieurs débordements vu les conditions climatiques, l'article 249 RF a été inondé, le ruisseau est sorti environ 100 mètres au-dessus et a amené environ 15 à 20 cm de gravats et d'alluvions devant la maison et de l'eau à l'intérieur. Le Service de l'environnement (SEn), section lacs et cours d'eau a été contacté pour une vision locale. La berge du côté Bulle n'est pas assez haute et au niveau du passage de la route, le tuyau en ciment est de 70 cm de diamètre et est sous-dimensionné. L'eau passe par-dessus le passage lors de forte pluie. On doit trouver une solution pour faire un barrage. Pour la partie technique, nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs Sabert pour faire une étude et il donne la parole à **Mme Niki Beyer** pour la présentation de ce qui est prévu de faire.

Mme Niki Beyer parle du projet pour l'agrandissement du passage sous la route d'accès à l'article 249 RF. Sur la carte des dangers, on voit la zone de danger fort en rouge, danger moyen en bleu et un danger très rare en strié. L'article 249 RF se situe en zone de danger moyen. L'objectif de protection est défini par le SEn, lequel a dit qu'il faut se protéger contre une crue centennale, qui arrive potentiellement toutes les 3 générations. Cette rivière est considérée comme piscicole, ce qui implique certaines contraintes. La route d'accès ne peut pas être surélevée et cet accès est aussi utilisé pour l'agriculture. Le SEn a fait des calculs hydrologiques, une crue centennale représenterait un débit de 9,5 m³/seconde, soit l'équivalent de 31 baignoires remplies en une seconde. Pour l'aspect piscicole et aquatique, il faut aménager le lit avec une largeur considérée comme naturelle pour ce type de cours d'eau et qui est de 2,5 m de large. La profondeur d'eau dans la rivière est de 70 cm et sous un pont il faut une marge de sécurité de 1,5 m. Cette marge tient compte qu'il peut y avoir du bois flottant et des sédiments qui se déposent et rétrécissent le lit. Il y a des incertitudes sur les hypothèses sur lesquelles elle base ses calculs. Les principes de l'aménagement pour sécuriser la rivière imposent des enrochements, ainsi que la largeur demandée par le SEn et il faut aussi aménager des berges assez plates pour que les animaux puissent y accéder. La pente doit être régulière pour éviter les dépôts de sédiments et cette pente ne doit pas être trop élevée pour permettre la migration de la faune aquatique. Comme le passage doit être agrandi, on ne peut le faire ponctuellement il faut le commencer à l'aménager avant et rattraper à l'aval. Le tronçon doit être aménagé sur 100 m, un projet sur une distance plus courte avait été soumis au canton et refusé. Les plans et les profils sont affichés.

Les coûts sont séparés en 3 chapitres, avec le génie civil qui concerne tout ce qui est de la construction, puis la rive gauche qui est en forêt et qu'il faudra défricher et ensuite remettre des arbres, puis les frais annexes qui sont les honoraires de l'ingénieur civil et de géomètre. Il n'y a pas de frais d'achat de terrain. Le SEn va subventionner le 67 % de CHF 40'000.00, ce qui correspond au montant du passage sous la route. Le coût total, y compris la subvention, est estimé à CHF 327'759.20 TTC.

M. Joseph Morard habite à l'article 248 RF et il demande s'il sera concerné par les travaux. **Mme Beyer** dit qu'on va rattraper la pente de la rivière, le lit sera plus profond, mais le gabarit actuel sera maintenu car il y a déjà des blocs qui protègent la rive, donc son terrain ne sera pas ou très peu touché.

M. Georges Fragnière demande quel est le coût de la traversée de la route. **Mme Beyer** répond que c'est la partie métallique qui soutient la route et la partie de réfection du tapis et du coffre. **M. Fragnière** veut dire que CHF 360'000.00 c'est exagéré pour 100 m de long, pour un ruisseau. Mettre des blocs avec une machine, ça fait CHF 1'000.00 le mètre et il trouve trop cher. **M. le Président** dit qu'il s'agit d'une estimation faite par l'ingénieur et selon les exigences du SEn. **M. Fragnière** dit que les exigences sont exagérées et il faut aller contre l'Etat. **M. le Président** est d'accord que c'est cher, mais qu'il faut prendre des mesures pour protéger le bâtiment. L'entretien des cours d'eau incombe à la Commune. **M. Fragnière** demande s'il s'agit alors d'un manque d'entretien si ça déborde comme ça. **M. le Président** dit que c'est lié aux épisodes orageux très forts qui sont de plus en plus fréquents.

M. Pierre Adrien Aviolat demande quelle est la dimension de l'extension du bassin versant qui génère les 9,5 m³ seconde. **Mme Beyer** répond que c'est le SEn qui est arrivé à ce calcul.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Niki Beyer** du bureau Sabert pour sa présentation technique et la libère. Il demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la CF a étudié cet investissement et propose de l'accepter.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'endiguement du ruisseau La Moranda pour un montant de CHF 360'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Point 6.2

Remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont - CHF 60'000.00

M. Olivier Oberson dit que les écoles de Gumefens et Le Bry ont déjà été assainies. L'investissement comprend le remplacement des luminaires de 4 classes, actuellement équipées de néons. Les luminaires des couloirs seront également remplacés. Grâce à l'énergie LED, il y aura une diminution des coûts. Ces nouveaux luminaires LED seront réglés par un capteur qui gèrera l'intensité de la luminosité artificielle par rapport à la lumière naturelle.

M. Laurent Liard dit qu'en faisant un rapide calcul, pour CHF 60'000.00 on arrive à 60 luminaires à CHF 1'000.00.

M. Olivier Oberson répond qu'il ne sait pas combien il y a de luminaires dans tout le bâtiment, mais ça concerne 4 classes et les couloirs.

M. le Président informe que le Groupe E a fait une analyse globale, avec un comparatif des autres communes et dit qu'on a bien œuvré pour la diminution des coûts en termes d'éclairage public et autres. Les chiffres seront présentés lors de l'assemblée du mois de mai.

M. Daniel Savary demande quelle sera la diminution de coûts. **M. Olivier Oberson** dit qu'il n'a pas encore fait le calcul étant donné que ça a été mis en route cette année pour Gumefens et Le Bry.

M. Bernard Fragnière dit que les fournisseurs doivent pouvoir dire le montant de l'économie budgétée ou prévue avec ce type de luminaire. **M. Olivier Oberson** dit que cela dépend du temps et de la lumière naturelle, étant donné qu'il y a un capteur de luminosité. **M. le Président** complète en disant que selon la présentation du Groupe E, avec les LED des candélabres extérieurs, on a baissé de 30 à 40 % les coûts. **M. Fragnière** dit que le constructeur doit pouvoir donner l'économie par rapport à la consommation d'énergie de la source.

M. Daniel Savary trouve dommage qu'on nous présente un investissement de CHF 60'000.00 sans nous présenter l'économie potentielle, alors qu'il y a des moyens assez simples pour le savoir. **M. Pierre Justin Morard** dit que le chiffre de référence qu'on peut prendre est qu'un néon conventionnel de 1,2 m consomme environ 33 W et un néon LED 18 W, donc la moitié. Avec le système proposé avec détecteur, les luminaires ne sont pas tout le temps allumés, donc modulés entre allumés et éteints et pense qu'on doit consommer environ 50 % de moins.

Mme Anne-Marie Sciboz dit qu'il y a un autre aspect à voir, c'est le confort visuel pour les personnes qui travaillent et qu'il n'y a pas que l'argent qu'il faut prendre en compte, mais aussi la santé des gens.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

M. Frédéric Pochon dit que la CF a étudié cet investissement et propose de l'accepter.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des luminaires de l'école d'Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 60'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Point 6.3

Sécurisation traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation - CHF 970'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière fait un rappel du contexte et informe que le précédent Conseil communal a décidé de réaliser une étude de circulation/mobilité en 2020. Il a mandaté pour ce faire un bureau d'ingénieurs à la suite de demandes de citoyens. Ces citoyens se plaignaient en particulier de la vitesse trop élevée des véhicules. En particulier, dans le secteur des commerces de Gumefens (fromagerie et tea-room) qui nous occupe ce soir, la vitesse autorisée est de 80 km/h. Il n'y a ni trottoir ni éclairage public pour se rendre à ces commerces. Les piétons qui viennent du quartier de Villarvassaux ne peuvent pas non plus traverser la route cantonale de façon sécurisée. Il y a quelques jours, j'ai appris d'ailleurs que sur ce secteur, à la hauteur de l'autoroute, un piéton a été percuté sur la route communale par un automobiliste. Le piéton a atterri dans les buissons. Cet événement est dramatique tant pour l'automobiliste que pour le piéton.

But : la sécurité, sécuriser la traversée de Gumefens en particulier le secteur T3.

Dans ce cadre, il s'agit de limiter les coûts dans la mesure du possible. On essaie aussi de préserver au mieux les intérêts des propriétaires. Les séances avec les propriétaires touchés par le projet T3 ont eu lieu afin de prendre la température.

1) Résumé des étapes réalisées jusqu'ici

- 2 décembre 2021 : 1^{ère} séance d'information sur l'étude de circulation à Gumefens par le Bureau SD Ingénierie et la commune.

On a indiqué notamment les buts de l'étude de circulation, les périmètres autour desquels s'articule l'étude (une partie importante du village de Gumefens). Nous avons reçu les premiers retours des autorités cantonales avant même d'entamer l'examen préalable. Il est inutile d'entamer un projet routier sans connaître au préalable les intentions du canton. Le bureau d'ingénieur risque de devoir refaire le

projet à la suite de l'examen préalable. Lors de cette séance, nous avons aussi mentionné les tronçons prioritaires. Le Conseil communal respecte l'ordre de priorité des projets. A cette occasion, nous avons aussi vu les aménagements qui pourraient être réalisés sur la base du rapport de notre ingénieur trafic. Ce rapport de juillet 2021 analysait 5 variantes pour le centre du village de Gumefens. Il recommandait en particulier une variante consistant à mettre en place le 30 km/h dans le village de Commune et de fermer la route vers la Chapelle à la circulation, sauf mobilité douce, transports publics et riverains.

- Octobre 2022 : présentation du projet T1 aux riverains et premières discussions concernant notamment les emprises sur leur propriété. Le projet part depuis le carrefour de la route du Gibloux, près de chez M. Marcel Fragnière en passant par la chapelle jusqu'à et y compris la route d'Avry à Gumefens, sans la montée vers Avry-dt-Pont.
- Janvier 2023 : envoi du dossier T1 à l'examen préalable
- Septembre 2023 : Mise à l'enquête publique du tronçon T1.1
- Novembre 2023 : Mise à l'enquête publique du tronçon T1.2
- 6 décembre 2023 : 2^{ème} séance d'information sur le T2. Le T2 concerne le secteur de l'école à Gumefens. A cette occasion, le T3 a aussi été présenté et discuté. Les ingénieurs ont pu répondre aux questions des citoyens. Ces séances d'information n'ont pas seulement pour but d'informer. Il s'agit aussi de récolter les remarques des citoyens et d'adapter les projets en conséquence si possible.
- 28 octobre 2024 : La direction des institutions, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a rendu sa décision d'approbation de plans concernant le T1.
- 2 décembre 2024 : Passé le délai de recours, les travaux ont pu débuter au niveau de chez Marcel Fragnière, le 2 décembre 2024. Ils se poursuivront pendant environ 6 mois s'agissant du T1, de chez Marcel Fragnière jusqu'à la fin de la route d'Avry, à Gumefens, la montée de la route d'Avry vers Avry-dt-Pont n'étant pas prévue dans le projet T1.
- Ce soir nous devons voter sur budget du T3. Fin novembre, début décembre, la Commune et le bureau d'ingénieurs ont déjà rencontré les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés par le projet T3.

2) Aménagements prévus, secteur commerces T3

Ce projet a déjà été présenté brièvement à la population lors de la séance d'information du 6 décembre 2023. Il a également été présenté au canton afin de vérifier ce qui pouvait être fait et de recueillir leur avis. La dernière séance avec le canton a eu lieu en août 2024. Le périmètre du projet porte sur le secteur compris entre le carrefour de La Scie-Villarvassaux et le carrefour de la route du Gibloux. Les travaux prévus consistent à aménager un trottoir depuis le carrefour de la route du Gibloux en direction de la fromagerie. La majeure partie de ce trottoir est réalisée côté Gibloux, côté autoroute A12. Ce trottoir traverse ensuite la route communale et passe à l'aval des bâtiments pour desservir les commerces (fromagerie-café). L'accès aux commerces doit être retravaillé. Ce plan doit uniquement vous donner une idée du projet qui sera retravaillé. Une arborisation est prévue. La question de l'éclairage public se pose. En tous les cas, les aides à la traversée doivent être éclairées. Au niveau des vitesses, dans le secteur des commerces, les véhicules roulent actuellement à 80 km/h. Il faut prévoir un abaissement de la vitesse, à 50 ou 60 km/h avant l'entrée dans le 30 km/h prévue juste avant chez Marcel Fragnière.

Une aide à la traversée mixte piétons-cycles est en outre prévue sur la route cantonale. Cette aide à la traversée assure une liaison entre le quartier de Villarvassaux et le secteur de la laiterie, mais de manière plus large entre le quartier de Villarvassaux et le centre du village de Gumefens. Il est périlleux de tenter de traverser la route cantonale actuellement. Rien n'est prévu. Les voitures circulent à 80 km/h. Il y a en outre les présélections. C'est extrêmement dangereux.

Suite des démarches : si le budget est accepté, le bureau d'ingénieurs préparera les plans pour l'examen préalable. Des séances avec les propriétaires auront lieu encore avant la mise à l'enquête publique. Le projet est ensuite mis à l'enquête publique. Cette mise à l'enquête publique aboutit au prononcé de la décision d'approbation de plans de la DIME. Une fois celle-ci entrée en force, les travaux peuvent débuter. Une procédure dure en principe 3, 4 ans même plus suivant les oppositions. Le projet débute avec l'octroi d'un budget pour pouvoir payer les ingénieurs qui établissent notamment les plans. Les citoyens connaissent de cette façon les grandes lignes du projet ainsi que l'estimation de son coût. D'autres variantes ont été étudiées, mais trop dangereuses.

Pour terminer, elle aimerait insister sur le but de ce projet : il s'agit de la sécurité tant des automobilistes que des piétons, notamment des écoliers du CO qui habitent Villarvassaux. A l'heure actuelle il n'est plus concevable de ne pas pouvoir se rendre à pied dans les commerces du village en toute sécurité.

M. Daniel Savary la remercie pour la présentation, mais il demande ce que vont devenir les moloks. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'ils restent au même endroit.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si le gabarit de la route sera rétréci. **Mme Fragnière Charrière** répond que l'on doit garantir le croisement entre camion et voiture et que le trottoir sera à bordure biaisée. **M. Reynaud** demande si, comparée à la situation actuelle, la chaussée sera rétrécie un peu ou si les voitures vont rouler continuellement sur le trottoir. **Mme Fragnière Charrière** n'a pas la largeur en tête, mais dit que ce n'est pas l'idée que les voitures roulent sur le trottoir et les Services de l'Etat ne seraient pas d'accord. **M. Nicolas Messerli** dit que de principe ils ne touchent pas à la route, l'objectif est d'abaisser la vitesse et normalement il n'y aura pas d'emprise.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si le 60 km/h de la route cantonale va être prolongé. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'en théorie on est à 80 km/h dans le secteur de la laiterie, mais avant d'entrer dans le futur 30 km/h à la hauteur du carrefour de la route du Gibloux, la vitesse devra être abaissée au moins à 60 km/h, voire 50 km/h. Pour la route cantonale, une aide à la traversée est prévue, car les autorités cantonales partent du principe que l'on est sur une route cantonale à 80 km/h, avec des piétons, mais pas comme en ville et sans arrêt de bus, et disent que le 80 km/h peut rester. En août 2024, la question s'est posée avec le canton et les autorités ont réalisé que le 60 km/h était assez proche du futur projet. **M. Nicolas Messerli** dit que le 30 km/h ne sera pas fait tout de suite, car le canton ne nous autorise pas à le mettre tant que le projet T2 n'est pas fait. Pour rentrer dans le 30 km/h, il faudra un 50 km/h. Comme on ne peut pas passer directement de 80 à 50 km/h, il y aura un échelonnement des vitesses, avec beaucoup de panneaux, mais c'est la législation qui le demande. Pour la route cantonale, ça n'est pas impossible, mais ça ne sera pas dans l'immédiat de pouvoir mettre à 60 km/h.

M. Georges Fragnière dit bravo pour la présentation du tronçon, c'est intéressant, mais il aimerait connaître le départ de la route du Gibloux, car il lui semble qu'un rétrécissement important est prévu. Il demande également si l'aide à la traversée sur la route cantonale est en surface ou souterraine et demande pourquoi on ne déplace pas l'ilot qui a été mis plus loin pour qu'il n'y en ait qu'un seul. **Mme Fragnière Charrière** dit que les travaux pour les portails d'entrée viennent d'être faits et qu'elle n'est pas sûre que les autorités seront d'accord de revenir sur ces travaux. **M. Messerli** dit qu'on ne peut pas mélanger les deux ilots sur la route et que celui-là est un ilot d'aide à la traversée. L'autre a été imposé pour obliger les gens à ralentir, ils n'ont pas la même fonction. Pour le carrefour chez Marcel Fragnière, sur le plan il manque l'étape du T1. La patte d'oie est trop grande et génère du danger. Il est prévu de rétrécir le passage, mais il n'y aura plus d'ilot. **M. Fragnière** rappelle que les dimensions de l'ilot et de la patte d'oie ont été données par l'Etat en 1987.

M. Jean-Bernard Müller dit que la largeur du trottoir sera une autoroute pour les piétons. **M. le Président** répond qu'il sera à double utilité, pour les piétons et les vélos et que les mesures sont imposées par l'Etat.

Mme Catherine Merian comprend que selon l'étude qui a été faite, le passage devant les commerces est trop dangereux, mais elle trouve dommage de ne pas réfléchir à une solution moins dangereuse pour que les commerces soient mieux vus. **Mme Fragnière Charrière** en prend note, mais c'est la variante qui a été retenue par les autorités cantonales.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

M. Frédéric Pochon dit que la CF a étudié cet investissement et propose de l'accepter.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la sécurisation de la traversée de Gumefens – T3 – étude et réalisation pour un montant de CHF 970'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité, avec 2 abstentions

Point 6.4

Achat nouveau tracteur édilitaire – CHF 110'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que le Conseil communal souhaite remplacer le tracteur Iseki, modèle TG 5475 utilisé actuellement par l'édilité, datant de 2013. Il compte 3200 heures et doit faire l'objet de plus en plus de réparations d'usure, dont les coûts deviennent de plus en plus importants au fil du temps.

Le tracteur dont l'acquisition vous est proposée est à nouveau de la marque Iseki et est le modèle TG 6687. Il sera équipé afin de permettre à l'édilité de travailler dans des conditions optimales. Il bénéficiera notamment de pneus Nokian auxquels des clous peuvent être fixés, ainsi que d'un chargeur frontal euro 8 comprenant une benne multi-services. A préciser qu'un tel tracteur n'existe pas dans une version électrique.

M. le Président ajoute que c'est le petit tracteur qui fait, entre autres, le déneigement des trottoirs.

M. Gérard Gapany demande la valeur de la reprise. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'il sera repris pour CHF 20'000.00.

M. Bernard Fragnière demande comment se font les achats et s'il y a un comparatif de prix. **Mme Fragnière Charrière** répond que d'autres marques ont été vues, mais qu'il s'agit d'un marché de niche, car peu d'unités produites, d'où un prix élevé. **M. Alexandre Mathys** intervient pour préciser qu'ils ont été en voir dans d'autres communes, pour comparer les avantages et les désavantages, et qu'une étude a vraiment été faite par rapport à nos propres besoins.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet achat.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur édilitaire pour CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité, avec 2 abstentions

Point 6.5

Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – étape 1 – CHF 300'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit que l'année passée, nous avons voté les étapes 1 et 2 du remplacement de la conduite d'eau en Trémaule, mais il a été décidé de commencer par les étapes 2 et 3 pour des questions de mise hors service de certains tronçons vétustes. Il reste la remise en état, mais une grande partie a été réalisée. On propose de réaliser à présent la première étape pour finaliser la situation, raccorder toutes les habitations et avoir la défense incendie dans le secteur.

M. Jean-Jacques Reynaud demande quel est le tronçon. **M. Seydoux** répond que c'est celui qui est au-dessus du terrain de foot, jusqu'à la parcelle de la pêche. **M. Reynaud** demande si la conduite s'arrête à la hauteur de la ferme de M. Biemann. **M. Seydoux** répond que oui et qu'on aura la boucle complète. **M. Reynaud** dit qu'avec le bureau d'ingénieur Bieri à l'époque, il avait été discuté de faire un bouclage avec une conduite principale depuis le restoroute. **M. Seydoux** dit que le but principal est de mettre aux normes la défense incendie et remplacer la conduite vétuste et éviter des fuites au niveau du terrain de foot.

M. le Président ajoute que la conduite passait au milieu du terrain de foot.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour remplacement de la conduite d'eau – En Trémaule – étape 1 pour un montant de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 6.6

Remplacement conduite d'eau – Sur Charmont – CHF 800'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit que la Commune a déjà réalisé une première étape du remplacement de la conduite sur Charmont. Elle est en mauvais état et cela permettra la mise en place d'une défense incendie répondant aux normes actuelles. La seconde étape qui est proposée pour 2025 permettra de terminer les travaux dans le quartier. Cet investissement est conséquent, car il y a beaucoup de greppe dans ce secteur.

Le budget d'investissement comprend la mise en place de 4 bornes hydrantes et le remplacement de l'ancienne conduite. 20 introductions pour les habitations seront concernées par ces travaux. Le secteur va de la partie déjà faite jusqu'à l'administration.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si le tracé est l'actuel ou s'il passe dans la route. **M. Seydoux** répond que le but est de sortir de la route et de passer dans le champ derrière.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau – Sur Charmont pour un montant de CHF 800'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 6.7

Epurateur – Mise en séparatif – Le Pavillon – CHF 160'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il s'agit d'un projet qui date et rappelle que le 14 décembre 2017, l'Assemblée communale avait accepté un crédit d'investissement de CHF 165'000.00 pour la mise en séparatif du quartier « Le Pavillon ». Il y a eu plusieurs variantes et on devait réaliser les travaux lorsque le lac devait être abaissé pour les travaux d'entretien de la conduite du barrage, sauf que ces travaux n'ont pas eu lieu. Une idée était aussi de passer dans l'espace réservé aux eaux, mais c'était compliqué de passer dans cet espace avec une conduite d'épuration. Une nouvelle étude a été faite et il s'est avéré qu'avec un tracé en passant par la forêt en amont des habitations, c'était plus favorable et plus simple à mettre en œuvre. Une procédure de demande d'autorisation sera faite. Après un approfondissement du projet, il a été constaté que le montant estimé au départ était insuffisant et un complément de CHF 160'000.00 est nécessaire pour pouvoir réaliser une nouvelle station de pompage et une conduite de refoulement jusqu'au Pavillon. Les eaux usées seront refoulées jusqu'en Redon pour être acheminées vers la STEP.

M. Georges Fragnière dit que les CHF 165'000.00 plus CHF 160'000.00 de plus-value, c'est cher. **M. Seydoux** répond que ce qui posait problème avec le premier projet, c'est l'espace réservé aux eaux et une autorisation lors de la demande de permis ne sera pas possible. Et les CHF 160'000.00 de plus viennent du fait que l'on est sur une veine de greppe qui part depuis Charmont et les coûts risquent d'être élevés. **M. Fragnière** demande quel est le bureau qui avait fait le premier projet. **M. Seydoux** répond qu'il s'agit du bureau d'ingénieurs Sabert et que c'est le même bureau qui a fait la dernière étude. **M. Fragnière** dit qu'il a fait une première erreur et que là il en refait une.

M. Seydoux répond que s'il n'y avait pas cet espace réservé aux eaux on pourrait utiliser le premier tracé, mais cet espace a été remis à jour dernièrement et est plus restrictif et impossible de construire dans ces zones de réserve.

M. Pierre Adrien Aviolat est étonné qu'on déplace cette conduite à cause de l'espace réservé aux eaux, alors que si le projet avait été réalisé lorsqu'il a été voté il y a 7 ans, il n'y aurait pas eu ce problème. Il demande pourquoi le projet a été retardé si longtemps. **M. Seydoux** répond que lors du premier vote, il n'était pas là et n'a pas la réponse. Cela devait aussi être réalisé lorsque le lac devait être abaissé, ce qui n'a pas été fait non plus. Le bureau d'ingénieurs a fait une réévaluation du budget et estimé que ce nouveau tracé serait plus favorable et plus simple à réaliser. Et depuis 7 ans, les coûts ont augmenté.

M. Pierre Adrien Aviolat dit qu'il y aura des surprises dans ce secteur, en plus de la greppe, il y a une zone de source qui est captée là où est prévue la conduite. Il y aura des conduites à refaire. Il ajoute que le bureau ne se renseigne pas et ne prend pas contact avec les propriétaires pour savoir s'ils peuvent passer. **M. Seydoux** répond qu'une mise à l'enquête sera faite. Des discussions devront également être faites et des conventions envoyées. Il ignorait la présence de ces sources, mais des réserves ont été faites pour le passage dans cette zone rocheuse, tout en espérant avoir de bonnes surprises. **M. Aviolat** ajoute qu'il y a aussi un site pollué qui nécessitera l'évacuation de certains matériaux.

M. Daniel Savary dit que l'ancien projet était assez simple, on n'occupait pas tout l'espace réservé aux eaux, mais on se pontait sur la conduite AIRP qui vient de La Roche et qui se pontait sur la conduite de l'AIS un peu plus loin. Il y avait la station de pompage qui permettait d'augmenter la pression de ce que l'on amenait dans cette conduite qui était déjà sous pression. Cette astuce avait été trouvée et approuvée par l'exploitant de la STEP de Vuippens et ça permettait de diminuer les coûts. Le passage dans la forêt lui fait soucis et il craint encore un dépassement de crédit. Il s'étonne que ce qui était possible il y a quelques années soit à présent interdit. A l'époque pour le bureau Sabert c'était réalisable et c'est dommage d'avoir attendu si longtemps. **M. Seydoux** répond que l'AIRP n'a pas voulu entrer en matière et n'a pas été d'accord pour qu'on s'y raccorde. Cette variante-là a été éliminée.

M. Luc Merian dit que par rapport à la coupe et les bonhommes qui sont dessinés, il ne comprend pas à quelle profondeur sont les conduites. **M. Seydoux** répond que ce qu'il prend pour des bonhommes est de l'herbe et précise qu'elles seront à environ 1 m de profondeur. **M. Merian** dit que le passage le plus difficile sera la remontée vers la forêt communale.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le complément pour la mise en séparatif que quartier « Le Pavillon » pour un montant de CHF 160'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 12 refus et 8 abstentions

Point 6.8

Epuration – Mise en séparatif – école de Gumefens – CHF 350'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux indique que depuis l'année passée, des campagnes sont menées pour les curages et les passages de caméra depuis les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ce qui nous permet de les répertorier et voir leur état et prévoir les futurs investissements. On avait commencé avec le secteur proche du lac, soit vers l'île d'Ogoz, Villarvassaux et bord du lac à Avry-devant-Pont. Cette année, l'accent a été mis sur les zones liées aux investissements des travaux routes. Cela nous a permis de constater que le centre de Gumefens était encore en unitaire. Plusieurs habitations et l'école sont concernées et il est important d'intervenir rapidement parce qu'il y a beaucoup d'eaux claires résiduelles dans les eaux usées et c'est important de décharger ce qui part à la STEP.

Mme Anne-Marie Sciboz n'a pas compris ce qui a été dit et ce qui a été fait sur le secteur de l'île d'Ogoz. **M. Seydoux** répète que ce sont des curages et passages de caméra qui ont été faits. **Mme Sciboz** constate que tout était déjà en séparatif au Bry, alors que pas à Gumefens !

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la mise en séparatif du secteur de l'école de Gumefens pour un montant de CHF 350'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 6.9

Déchetterie – réalisation d'un couvert – CHF 180'000.00

M. le Président dit que l'idée est de faire un couvert supplémentaire là où les places de parcs sont marquées, afin de décharger à l'abri en cas de pluie et que le couvert serait aussi un couvert pour l'édilité. Il serait fait de manière très simple avec des piquets et un toit de tôles. Cet investissement comprend également un goudronnage derrière les bennes, afin d'avoir deux circuits et pour que l'on puisse tourner avec une remorque et faciliter le déneigement. Un point d'eau avec un bassin ou une cuvette pour rincer les ustensiles sera ajouté.

M. Georges Fragnière dit que lors de la dernière assemblée il a été demandé d'enterrer les containers et la réponse donnée était que ce n'était pas prévu maintenant car trop cher et aujourd'hui on vient avec un investissement de CHF 180'000.00 pour couvrir des places de parc alors que ce n'est pas nécessaire. Il dit que ça serait nécessaire de faire une fois un plan de cette déchetterie et l'améliorer avec du bon sens. **M. le Président** répond que l'idée n'est pas de faire des fosses pour enterrer les bennes si un jour il y a une déchetterie intercommunale et laisser ainsi la place réutilisable sans devoir reboucher les trous. Le couvert aurait aussi une utilité pour les bus scolaires. (Hors PV : Il est précisé que le plan de la déchetterie réaménagé, à la suite d'une réflexion avec le mandataire Hubert Etter, a été adressé en tout ménage, en août 2024, et qu'un formulaire d'informations annuelles est également remis en début d'année à la population).

M. Daniel Savary trouve dommage que lors de la dernière assemblée on a dit non à de nouveaux investissements pour la déchetterie, on parlait d'accessibilité et on a répondu que les seniors ou personnes à mobilité réduite pouvaient compter sur les auxiliaires. Le sens de la législation fédérale n'est pas que les seniors doivent chaque fois demander de l'aide. On a dit qu'on ne voulait pas faire de gros investissements alors que là c'est le plus gros investissement fait ces dix dernières années pour la déchetterie. Il trouve également dommage qu'il n'y ait aucun plan, contrairement aux autres investissements de ce soir, qui étaient en plus chiffrés. Là on nous propose CHF 180'000.00 pour un couvert dont on ne sait pas à quoi il va ressembler. On ne pourra pas y mettre de matériel dessous puisque que c'est sur les places de parc. Il demande ce qui va se passer si l'on ne fait pas de déchetterie intercommunale et estime qu'une étude est nécessaire pour que les personnes à mobilité réduite puissent déposer leurs déchets et avoir un concept général. Il est d'avis de repousser à la prochaine assemblée et demande une meilleure étude du projet. **M. le Président** dit qu'une étude a évidemment été faite avec l'entreprise Hubert Etter SA, avec la visite d'autres déchetteries, et que les bennes n'ont pas été déposées sans réflexion, contrairement à ce qu'il dit. Les deux seules choses qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite sont les bennes de papier et le verre. La décision du Conseil communal n'était pas de faire une rampe, vu la pente et la longueur nécessaire, mais de bénéficier de l'aide des auxiliaires si nécessaire, pour ces deux objets (type de déchets). La déchetterie est conforme aux usages et l'étude en soit n'a pas été présentée puisqu'il n'y a pas eu d'investissement ; les bennes sont louées, avec contrat d'entretien. Là, il s'agit d'un budget pour des améliorations et il n'est pas dit qu'on va tout faire et dépenser pour dépenser.

M. Nicolas Messerli apporte une précision sur les bennes et les fosses. On est limité par la hauteur de la canalisation des eaux usées pour creuser et une fosse n'est pas possible à certains endroits. Et si on fait des fosses partout, on n'est plus dans ces prix, mais à un, voire deux millions.

M. Jacques Limat profite de l'opportunité pour remercier les jeunes qui travaillent à la déchetterie et qui sont bienveillants.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la réalisation d'un couvert à la déchetterie pour un montant de CHF 180'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est refusé à la majorité avec 44 non, 26 oui et 7 abstentions

Point 6.10

Subventions d'investissements aux ménages - CHF 40'000.00

Mme Géraldine Barras se réfère au CHF 40'000.00 dont elle a parlé précédemment, ce qui correspond aux demandes reçues en 2024.

M. Pierre Adrien Aviolat demande si ça exclut des autres intervenants, comme une entreprise qui voudrait faire des travaux. **M. le Président** répond que c'est exclu pour les entreprises et uniquement pour les privés citoyens de la Commune.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière propose d'accepter cet investissement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissements pour la subvention aux ménages pour un montant de CHF 40'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 1 refus et 1 abstention

Point 7

Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2025

M. le Président dit que les budgets doivent être validés en bloc, sauf l'investissement refusé pour la déchetterie et demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2025 de s'exprimer par main levée.

Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2024 sont acceptés à l'unanimité, sans le point 6.9 - déchetterie

Point 8

Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à la vente de l'article 2153 RF, Auberge St-Pierre, Le Bry, au minimum au prix de CHF 1'300'000.00

M. le Président dit qu'à la suite de la proposition d'investissement refusée lors de l'Assemblée extraordinaire de cet automne, le Conseil communal avait dit qu'il proposerait la revente de l'établissement. Le montant de base et les investissements pour les différentes études ont été comptés, d'où le prix minimum de CHF 1'300'000.00.

M. Georges Fragnière demande s'il y a la présentation d'un projet pour CHF 1'150'000.00, est-ce qu'on devrait le repasser en assemblée. **M. le Président** répond que oui, car il s'agit d'un prix plancher. Il faut une décision de principe pour pouvoir mettre des annonces.

M. Georges Fragnière demande si on n'aurait pas meilleur temps de le donner à deux ou trois régies pour faire une estimation et de fixer un montant de 1 ou 1,1 million, en sachant qu'on va le vendre le plus cher possible et de pouvoir le vendre peut-être plus rapidement sans devoir repasser en assemblée. **M. le Président** répond que c'est un choix du Conseil communal et le montant a été discuté avec la Commission financière. Si on n'arrive pas à le vendre, on reviendra vers l'Assemblée, mais au moins on a le principe de la vente qui est validé.

M. Nicolas Messerli demande le coût annuel du bâtiment. **M. Robin Grivel** répond environ CHF 20'000.00 par année, sans amortissement.

Mme Anne-Marie Sciboz demande si le projet de vente veut que ça soit absolument pour un restaurant ou si l'affectation pour des appartement est possible. **M. le Président** répond que l'affectation n'est pas imposée, mais doit être dans le respect de la zone et du bâtiment qui est protégé. **Mme Sciboz** demande si c'est pour un établissement s'il y a la possibilité de négocier. **M. le Président** répond que ça doit repasser en assemblée. Comme le bâtiment nous coûte, on ne va pas le garder jusqu'à ce que quelqu'un soit prêt à réaliser notre projet de restaurant.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière.

M. Frédéric Pochon dit que la Commission financière donne un préavis favorable pour la vente au prix proposé.

M. le Président prie les personnes qui acceptent la délégation de compétence au Conseil communal de procéder à la vente de l'article 2153 RF, Auberge St-Pierre, Le Bry, pour un prix minimum de CHF 1'300'000. de s'exprimer par main levée.

La délégation de compétence est approuvée à la majorité, avec 1 refus et deux abstentions.

Point 9

Informations du Conseil communal

Mme Virginie Fragnière Charrière donne des indications concernant l'état et les projets routiers :

Route de l'Abranna, à Le Bry : La pose de la couche de roulement interviendra au printemps 2025. Il s'agit de la dernière étape des travaux.

Route de la Cantine, à Avry-dt-Pont : Le bureau d'ingénieurs est en train de préparer la mise à l'enquête publique. La commune et le bureau d'ingénieurs rencontreront les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés en tout début d'année 2025. La mise à l'enquête publique devrait avoir lieu en février/mars 2025.

Trottoir longeant la route de la Gruyère à Le Bry : Il s'agit d'un projet de sécurisation du trottoir mené par le canton. Mais les coûts de ce projet sont supportés à raison de 1/3 par la Commune. Les travaux correspondants auront lieu en 2025.

Etude de mobilité et de sécurisation du secteur Gumefens : Les travaux du T1 ont commencé le 2 décembre 2024. Ils dureront environ 6 mois. S'agissant du T2, la mise à l'enquête publique est prévue entre février et mars 2025.

M. le Président informe que le prix des sacs taxés va augmenter au 1^{er} janvier 2025 en raison de la couverture qui n'est plus assurée selon l'Entente intercommunale des déchets. Par ailleurs, la Commune de Marsens est sortie de l'Entente et les autres communes, c'est-à-dire Sorens, Echarlens, Riaz et nous, avons décidé de s'aligner aux prix de la Commune de Bulle, selon le tableau affiché. A savoir que notre taxe communale de base, pour les déchets, est à CHF 50.00 et c'est la plus basse de l'Entente.

Mme Géraldine Barras parle du dossier de l'aménagement des rives du lac, on en est toujours à la phase de l'étude et des discussions et dit que ça avance relativement bien. Pour rappel, en 2022 des ateliers participatifs ouverts à la population avait été faits et il était intéressant d'entendre ce qu'imaginaient les citoyens. En 2023, la possibilité de s'exprimer a été donnée aux sociétés actives au bord du lac et de nous présenter des avant-projets par rapport à ce qu'elles aimeraient développer. Au niveau communal on mène actuellement 3 études d'avant-projet, soit sur les aménagements, sur un potentiel port communal en Trémaule et sur la mobilité. L'idée est de tout compiler en 2025 et de tout transmettre au Canton pour qu'il se détermine. Le projet du port communal a été discuté avec la Coopérative du Port en Redon et on se dirige vers un abandon du port en Redon, pour privilégier un seul port. Les citoyens intéressés sont invités à une séance d'information le jeudi 13 février 2025 à 19h30 à la HAP.

Mme Géraldine Barras parle de la vente de boissons et gâteaux sur l'île d'Ogoz. Elle fait un petit coup de pub et dit que cette action est faite en collaboration avec l'Association de l'île d'Ogoz qu'elle remercie. Il reste 4 week-ends sur 6. Elle donne comme information qu'elle a participé à une de ces ventes cette année, avec une recette de

CHF 1'850.00 pour une journée. Que c'est intéressant s'il fait beau. Le formulaire d'inscription est sur le site internet de la Commune et c'est ouvert aux sociétés du village ou aux privés qui soutiennent une action de bienfaisance.

M. le Président présente deux nouvelles personnes au sein de l'administration communale. Il s'agit de **Mme Christine Sugnaux**, qui a été engagée au 1^{er} mai 2024 pour le contrôle de l'habitant et la réception. Il présente également **Mme Mégane Bossel** ; elle est architecte et a été engagée au 1^{er} octobre 2024 auprès du service technique. Il les remercie pour leur engagement.

M. le Président dit qu'il y a une démission au Conseil des parents et qu'on recherche un à deux membres.

M. le Président informe encore qu'il y a deux démissions à la Commission réflexions villageoises et qu'on recherche deux membres. Il ajoute qu'une réflexion est faite quant à un sondage qui sera distribué à la population en 2025 sur les attentes et les améliorations qui peuvent être faites.

M. le Président donne une information sur les sapeurs-pompiers de la Rive Gauche. Avec le nouveau regroupement, il y a environ 70 sapeurs pour un bassin de population d'environ 6'500 habitants. Il n'y a plus que deux bases de départ, une à Marsens et l'autre à Le Bry, avec deux véhicules par base. Il n'y a pas encore de projet concret pour une caserne de pompiers. Il ajoute encore que l'ECAB subventionne plus d'éléments en termes de prévention, d'alarme ou autres et encourage à aller voir sur leur site.

Point 11

Divers

M. Philippe Morard adresse ses remerciements à celles et ceux qui ont participé aux festivités du 100^{ème} anniversaire de la fanfare et au soutien du Conseil communal. Il encourage tout le monde à participer à toutes les manifestations organisées par les sociétés locales.

M. François Morard demande si le cas de l'eau qui s'écoule près de la maison de la famille Maradan est réglé.

M. le Président répond qu'il a été demandé au propriétaire de le faire.

M. Steve Rime dit qu'il y a un panneau qui a été posé vers le bâtiment de l'Ancienne Cigogne à Gumefens pour interdire aux camions de descendre, mais qu'il y a toujours un sac qui cache l'information que c'est pour les camions. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'il s'agit d'un oubli et qu'il sera enlevé.

M. Jean-Luc Chassot dit qu'il est un des responsables du Mag d'Ogoz et tient à remercier tout le monde ainsi que le Conseil communal d'avoir proposé ces locaux. Il remercie l'assemblée communale d'avoir voté un budget pour transformer les locaux et il se réjouit de pouvoir exploiter cet établissement et d'accueillir tout le monde. Il remercie également le bureau d'architectes.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie ses collègues du Conseil communal pour le travail, le dévouement et le nombre d'heures passées pour traiter les besoins de la collectivité. Un grand merci au personnel de l'administration et de l'édilité, aux membres des différentes commissions ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement pour la bonne marche de la Commune. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et invite tout le monde à partager une agape. Applaudissement de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 22h16

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 janvier 2024.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare